

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

7633

Société :

R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

ZGHAÏDIDA

HABIB

N° 382

Date de naissance :

1955

Adresse : 120, lot. Al Moustakbal Sidi Maârif Casablanca

Tél. : 06.66.16.36.98

Total des frais engagés : 743,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

23/10/2023

Nom et prénom du malade :

ZGHAÏDIDA HABIB

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

H.F.A.

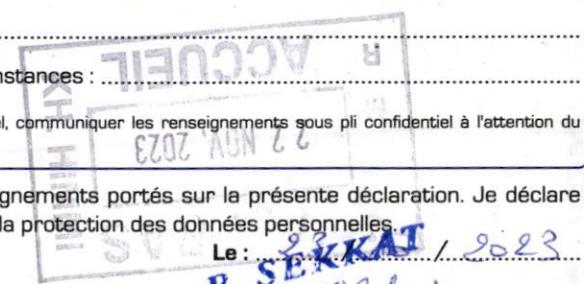
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Remboursement des Actes
23/10/2013	Q		150.80	Dr. B. S. Mousakbal Médical Rabat Montant: 150.80 Date: 24/10/13 Signature: Dr. B. S. Mousakbal 09 120 1954
20/10/2013				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	23/10/2013	193 X
		PHARMACIE DE LA DECOUVERTE SARL Lot. Al Moustakbal, Lot. N°1 Route 1029, Sidi Maârouf, Casablanca 0522 97 57 46
		09 20 00 72

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS	ODF PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	DATE DU DEVIS	
		H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 B 35533411 11433553		

DATE DE L'EXECUTION	ODF PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION	
		H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 B 35533411 11433553		

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr.Bouchra SEKKAT

Médecine Générale

Diplômée en Echographie

& Infection Sexuellement Transmissible - SIDA

Diplômée en Colposcopie & Gynécologie Médicale

Ancien Médecin au sein des Forces Armées Royales

د. بشري السقاط

الطب العام

اختصاصية في الفحص بالصدى (التلفزة)

و الامراض التناسلية السيدا

اختصاصية في التنظير المهبلي و أمراض النساء

طبية سابقة بالقوات المسلحة الملكية

Casablanca, le :

23/10/2023

GHAIIDIDA HABIB



AMILO R 10 mg

98,90 x 6

(593,40)

x 6 mois

PHARMACIE DE LA DECOUVERTE SARL AU
Lot. Al Moustakbal, Lot. N° 7
Lot. Al Maarouf - Casablanca
Route 1029, Sidi Maarouf - Fax : 0522 97 57 46
Tel. : 0522 97 32 23

Dr. B. SEKKAT
Médecin
Lot. Al Maarouf Al Moustakbal
Imm. A 24 GH. 13 App. 1 - Casablanca

UT.AV : 17 24 P.P.V.
98 90

LOT N° : FT 3821

UT.AV : 17 24 P.P.V.

LOT N° : HA 172 98,90

UT.AV : 17 24 P.P.V.

LOT N° : HF 2476 98,90

UT.AV : 17 24 P.P.V.

LOT N° : HF 0790 98,90

98,90

UT.AV : 17 24 P.P.V.

LOT N° : FF 39-7 98,90

UT.AV :

P.P.V.

LOT N° :

98,90